

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE
L'UNION DES PATRONATS D'AFRIQUE CENTRALE (UNIPACE)**
*Immeuble-siège du GICAM
Douala, 25 Mai 2018*

RESOLUTIONS DES TRAVAUX

Résolution 1 : Après avoir échangé sur la situation économique, sociale et financière des pays de l'Afrique Centrale et examiné les enjeux, pour les entreprises, des sujets d'intérêt relatifs à l'intégration en zone CEMAC, aux programmes de réformes économiques et financières en cours dans les pays de la Sous-Région, à l'avènement de la Zone de libre échange continentale et aux programmes d'appui à l'intégration régionale, les organisations patronales membres de l'UNIPACE adoptent une déclaration exprimant leurs positions, préoccupations et propositions sur ces questions.

Résolution 2 : Chaque organisation patronale membre de l'UNIPACE est chargée de procéder à la diffusion la plus large possible de cette déclaration et rendre compte au Bureau des éventuels retours.

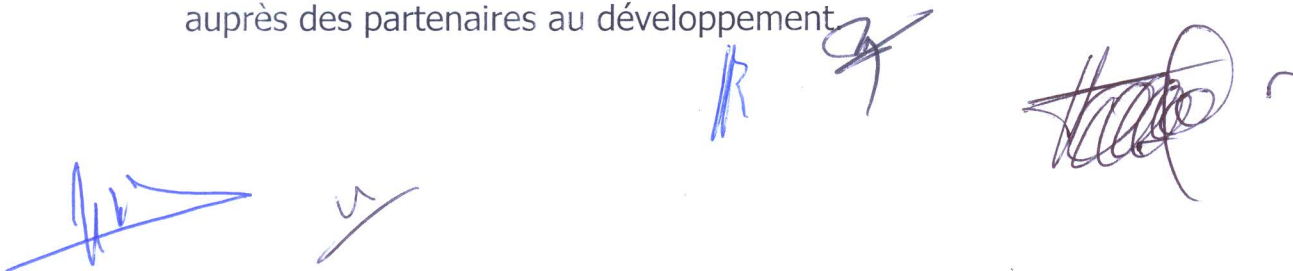
Résolution 3 : Le Nouveau Bureau de l'UNIPACE, élu pour un mandat de deux (02) ans est constitué ainsi qu'il suit :

- **Président** : M. Célestin TAWAMBA, Président du GICAM (Cameroun) ;
- **Vice-président** : M. Laurence NASSIF, Président du GICA (Centrafrique).
- **Secrétaire Exécutif** : M. Alain Blaise BATONGUE, Secrétaire Exécutif du GICAM.

Résolution 4 : Le Président de l'UNIPACE est chargé de saisir les institutions d'intégration sous-régionale (CEMAC, BEAC, BDEAC, CEEAC, ...) ainsi que les différents partenaires au développement pour les informer de la nouvelle dynamique en cours au sein de l'UNIPACE.

Résolution 5 : Le Président de l'UNIPACE est chargé de solliciter des audiences auprès des Chefs d'Etats de la sous-région afin de mener un plaidoyer allant dans le sens des recommandations retenues lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Résolution 6 : Pour le financement des activités de l'UNIPACE, le Bureau devra élaborer une projection budgétaire ainsi qu'une proposition de répartition des contributions et ouvrir ensuite une consultation avec les autres organisations membres. Il s'attèlera à explorer les opportunités d'appui et de financement auprès des partenaires au développement



Handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page, including a large signature on the left, a smaller one in the middle, and a large, stylized signature on the right.

Résolution 7 : L'Assemblée Générale a décidé de l'ouverture de l'adhésion à l'UNIPACE des patronats des autres pays membres de la CEEAC et donne quitus au Président de l'Union pour entreprendre les démarches nécessaires à cet effet.

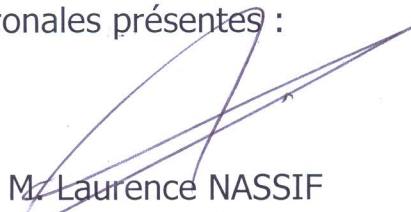
Résolution 8 : La prochaine Assemblée Générale de l'UNIPACE se tiendra en République du Congo au cours du 2^{ème} trimestre 2019 et sera organisée à la diligence de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) en étroite collaboration avec le Bureau de l'Union.

Fait à Douala, le 25 mai 2018.

Ont signé, au nom des organisations patronales présentes :



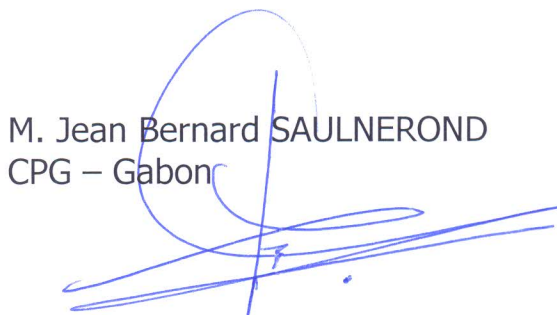
Monsieur Célestin TAWAMBA
GICAM- Cameroun



M. Laurence NASSIF
GICA- Centrafrique



Monsieur BICHARA DOUDOUA
CNPT – Tchad



M. Jean Bernard SAULNEROND
CPG – Gabon



M. Laurence NASSIF
Rép. UNPC - Centrafrique



Monsieur Jean-Jacques SAMBA.
UNICONGO – Congo

